

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 1er février 2021 à 19 h 00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en séance vidéoconférence par Messenger ce 1^{er} février 2021.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Assistent également à la séance Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-15

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021
- 4-Adoption des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2021
- 5-Liste des arrérages des taxes au 31 décembre 2020
- 6-Appel d'offres regroupé pour les services professionnels d'exploitation des stations de production d'eau potable et de stations d'épurations des eaux usées
- 7-Appui au recensement de la population 2021
- 8-Budget 2021 Office d'Habitation de la Matanie
- 9-Projet d'une Politique culturelle et nomination d'un membre du conseil, représentant la municipalité
- 10-Service de l'aménagement et de l'urbanisme MRC de la Matanie -Fonctionnaires désignés et inspecteurs en bâtiment
- 11-Mandat pour analyse et test de sol – installation sanitaire au parc entrée ouest
- 12-Comité des loisirs -Appui au projet d'agrandissement du centre des loisirs
- 13- Adoption du rapport année 3 et 4 du schéma de couverture incendie
- 14-Questions diverses –
- 15-Période de questions réservée au public
- 16-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

2021-16

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2021

2021-17

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2021 soit autorisé pour un montant total de 257 204.78\$.

ADOPTÉE

5- LISTE DES ARRÉRAGES DES TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2020

2021-18

La directrice générale informe le conseil qu'il reste un montant dû de 17 162.69 des taxes 2019 et de 22 189.86\$ pour 2020, d'un montant total de 41 854.30\$ incluant les frais et intérêts aux contribuables en défaut de payer.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères):

D'autoriser la directrice générale afin d'aviser les contribuables qu'ils ont jusqu'au 1er mars 2021 pour faire le paiement des taxes dues pour l'année 2019 et 2020 sinon leurs comptes seront envoyés à la MRC de la Matanie pour vente et d'ajouter des frais de 15\$ pour l'envoi de lettres recommandées.

ADOPTÉE

6- APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPLOITATION DES STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DES STATIONS D'ÉPURATIONS DES EAUX USÉES

2021-19

CONSIDÉRANT que le contrat avec la firme Nordikeau pour l'exploitation et les opérations des stations d'eau potable et des eaux usées se termine le 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt avec certaines municipalités d'aller en appel d'offres regroupé pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Félicité s'est proposée pour préparer l'appel d'offres, la publier sur SEAO et faire l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ulric s'engage à remettre à la Municipalité de Sainte-Félicité ses besoins pour l'exploitation et les opérations de ses stations de production d'eau potable et stations d'épurations des eaux usées pour la préparation du devis et de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric accepte de payer la répartition des frais pour l'exécution des démarches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ulric autorise la Municipalité de Sainte-Félicité à préparer tous les documents nécessaires pour aller en appel d'offres regroupé pour l'exploitation et les opérations des stations de production d'eau potable et stations d'épuration des eaux usées.

QUE la durée du contrat devra être du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, soit d'une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

7- APPUI AU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

2021-20

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au

www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE

8- APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE

2021-21

Il est proposé par Monsieur Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de l'office d'habitation de la Matanie et d'autoriser le paiement du 10% du déficit au montant de 2 900\$.

ADOPTÉE

9- PROJET D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL, REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ CULTUREL

2021-22

CONSIDÉRANT la demande du Comité culturel pour l'élaboration d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT l'importance de la culture dans le développement de notre collectivité;

Pour ces motifs

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte la demande du Comité culturel pour l'élaboration d'une politique culturelle et nomme le conseiller Monsieur Steve Bernier, représentant du conseil municipal au sein du comité pour l'élaboration d'une politique culturelle.

ADOPTÉE

10- SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE – FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS ET INSPECTEURS EN BÂTIMENT

2021-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ulric exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme O.L.R.Q., c. A-19.1*) en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en VERTU de l'article 236 de cette loi et du Règlement numéro 2008-83 sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Ulric, le conseil municipal doit désigner les fonctionnaires qui tiennent lieu d'inspecteurs des bâtiments, au sens dudit règlement, pour émettre les permis et certificats prévus à la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des inspecteurs des bâtiments, laquelle ne reflète plus l'état actuel de l'organisation du travail quant aux services rendus à la municipalité en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric nomme comme inspecteurs des bâtiments, les personnes suivantes :

-Mme Laurie Savard, inspectrice en bâtiment MRC de la Matanie

-M. Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiment MRC de la Matanie

-M. Daniel Charrette, inspecteur en bâtiment MRC de la Matanie

-Mme France Paquet, préposée à l'accueil des demandes de permis et certificats

-Mme Francine Massé, secrétaire-trésorière adjointe Municipalité de Saint-Ulric, agissant à ce titre selon les recommandations de la préposée à l'accueil des demandes ou un de ses inspecteurs en bâtiments;

Et nomme également comme fonctionnaires désignés :

M. Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme MRC de la Matanie

Mme Valérie Charest, urbanisme MRC de la Matanie

Mme Louise Coll, directrice générale de la Municipalité de Saint-Ulric, agissant à ce titre seulement en cas d'urgence et suite aux recommandations du Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matanie.

QUE les personnes désignées dans la présente résolution ont les pouvoirs et devoirs prévus à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité, ainsi que ceux prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'ils interviennent pour l'analyse des demandes et l'émission des permis et certificats selon la répartition du travail au sein de leurs organisations respectives.

ADOPTÉE

11- MANDAT POUR ANALYSE ET TEST DE SOL – INSTALLATION SANITAIRE AU PARC ENTRÉE OUEST

2021-24

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'offre de services pour la réalisation d'une étude de caractérisation (plans et devis) pour l'installation de toilettes publique au parc à l'entrée ouest à l'entreprise D'Auteuil et Fils au montant de 1 250\$ + taxes, incluant : test de sol, signature et sceau par un ingénieur, excavatrice pour les sondages.

ADOPTÉE

12-COMITÉ DES LOISIRS – APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS

2021-25

CONSIDÉRANT les besoins identifiés depuis plusieurs années par la population lors de consultations pour la réalisation de nos politiques;
CONSIDÉRANT les objectifs de la politique familiale et des aînés dont l'un des principaux, de promouvoir une offre diversifiée d'activités récréatives, sportives et culturelles accessibles et rassembleuses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie le Comité des Loisirs de Saint-Ulric au projet d'agrandissement du centre des loisirs. Ce lieu de rassemblement qui sera principalement destiné aux adolescents, jeunes adultes et familles.

ADOPTÉE

13- RAPPORT ANNÉE 3 ET 5 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES D'INCENDIE

2021-26

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric adopte le rapport annuel pour les années 3 et 4 du schéma de couverture de risques d'incendie, tel que déposé par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Matane.

ADOPTÉE

14- QUESTIONS DIVERSES

15- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

16-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-27

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h35.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale\secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire